

Ce rapport annuel d'activité de l'Inspection générale couvre l'ensemble des travaux achevés entre le 1er juillet 2009 et le 30 juin 2010.

Il est examiné au cours de la séance du Conseil de Paris du 16 novembre 2010.

Sont présentées les missions achevées durant cette période, soit 63 missions.

Les domaines d'investigation sont divers, à l'image du champ de compétence de la collectivité parisienne. Ainsi, parmi les 63 missions citées :

- 22 portent sur le secteur culturel ;
- 11 sur l'organisation des services ;
- 16 sur l'enfance et la jeunesse ;
- 7 sur le développement économique, l'emploi ou le logement ;
- 4 sur le sport ;
- 3 sur la santé ou le secteur social.

Plusieurs de ces audits concernent de façon transversale un grand nombre de directions de l'administration parisienne et s'appuient sur du benchmark. L'Inspection générale audite régulièrement des associations subventionnées et des délégations de service public.

Les rapports de l'Inspection générale sont diffusés sur paris.fr dans le respect des dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs.

Présidée par la Secrétaire générale, une commission de suivi a été instituée par l'instruction du Maire du 17 janvier 2003 relative à l'Inspection générale. Cette commission dresse pour le Maire le bilan des réformes engagées.

L'Inspection générale contribue ainsi avec efficacité à la modernisation du service public municipal et à l'amélioration de sa performance. Elle est aujourd'hui un indispensable instrument de contrôle et de bonne gestion de la collectivité parisienne.